



EUROPE

Comité régional de l'Europe Soixantième session

Moscou, 13-16 septembre 2010

EUR/RC60/R4
13 septembre 2010
102539
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Partenariats pour la santé dans la Région européenne de l'OMS

Le Comité régional,

Ayant examiné les documents EUR/RC60/12 et EUR/RC60/12 Add.1 sur les partenariats pour la santé dans la Région européenne de l'OMS ;

Rappelant sa résolution EUR/RC56/R3 sur l'avenir du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, qui approuve l'établissement de partenariats solides avec d'autres organisations ;

Conscient du fait que, à la lumière de l'évolution du contexte européen et mondial, il faille examiner et adapter les activités du Bureau régional, en vue d'élaborer une politique européenne de la santé qui tienne compte de la diversité du continent européen et de conclure des partenariats et des coalitions pour la santé en Europe ;

Notant avec satisfaction la réforme en cours au Bureau régional et la priorité davantage accordée au renforcement des programmes techniques, de la gouvernance dans la Région et des partenariats, en profitant des synergies, en évitant la répétition des tâches, en utilisant les données harmonisées et en limitant la charge représentée par l'établissement de rapports ;

1. APPROUVE et soutient avec ferveur les initiatives de la directrice régionale afin d'améliorer les relations avec les partenaires clés en santé publique dans la Région européenne, en commençant par la Commission européenne ;

2. PRIE INSTAMMENT les États membres de soutenir le développement et la mise en œuvre d'un partenariat renforcé pour la santé en Europe et l'établissement de coalitions pour la santé ;
3. SE FÉLICITE de la Déclaration conjointe de la Commission européenne et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ;
4. PRIE la directrice régionale de prendre bonne note des débats et commentaires du Comité régional en :
 - a) veillant à ce que les partenariats profitent à l'ensemble des États membres et en soulignant le fait que la coopération au niveau national est essentielle pour améliorer la santé ;
 - b) négociant et étudiant davantage les modalités de renforcement des relations avec tous les partenaires pour la santé, y compris l'Union européenne et ses institutions ;
 - c) élaborant une stratégie pour les partenariats en matière de santé dans la Région européenne de l'OMS, à présenter au Comité régional en sa soixante et unième session.